PROJET ET ORGANISATION

1. Identité de Réseau CIVAM

Réseau CIVAM se singularise par la prise en compte de la complexité du milieu rural et du développement agricole. Les activités menées répondent à une vision sociale et politique et elles se traduisent par le développement d'outils et de pratiques qui peu à peu apportent des solutions aux défis actuels et futurs.

Le collectif : Réseau CIVAM et ses membres pensent que l'ouverture à l'autre est bénéfique. Les membres sont des lieux de et espaces de lien social où le collectif et, plus largement, le fonctionnement en réseau favorise l'émancipation et la liberté intellectuelle.

Le métier de paysan : Au-delà d'une profession exigeante et indispensable, c'est un engagement et une responsabilité vis-à-vis des populations et des ressources naturelles. Les rythmes de travail, la soumission directe aux aléas du climat et des marchés, les connaissances techniques, d'observation et de gestion rendent ce métier à la fois difficile et passionnant. Aussi, Réseau CIVAM et ses membres considèrent que les paysans doivent être reconnus et valorisés dans leur métier. Ils doivent pouvoir participer à des formations et aux décisions importantes face aux enjeux alimentaires, sociaux et environnementaux.

Les techniques : Réseau CIVAM et ses membres prônent une agriculture proche des hommes, des territoires et de la nature. Ils développent des systèmes de production qui s'appuient sur les principes de l'agro-écologie. Si l'efficacité environnementale, économique et sociale de ces systèmes a été maintes fois prouvée, Réseau CIVAM et ses membres n'ont pas pour autant de modèle agricole et alimentaire « clé en main » à proposer mais une démarche permettant à chacun de trouver au sein du collectif sa solution. Aucune technique n'étant vertueuse en soi, nous considérons que les modes de production et d'organisation doivent être contingents d'une perspective politique qui garantit la préservation des biens communs, le partage des ressources et des productions.

Le territoire : Réseau CIVAM et ses membres sont concernés par le devenir des territoires ruraux dont ils ont une vision globale et dynamique. Le territoire est un espace de lien social et nous attachons à en comprendre l'histoire, la géographie et la sociologie pour en avoir un usage concerté avec les autres acteurs.

2. Approches de Réseau CIVAM

Le monde agricole et rural fait face à des problèmes multiples et complexes : pollution des eaux, érosion des sols, diminution de la biodiversité, baisse continue du nombre d'actifs

agricoles, fragilité économique, désertification des services publics, enclavement, isolement social, tensions sur l'accès au foncier… Pour répondre à ces enjeux, Réseau CIVAM et ses membres expérimentent en consolidant les avancées et les progrès par la diffusion, en confortant des alliances avec des acteurs sociaux, environnementaux et de la recherche.

Une méthode au lieu de prescriptions : l'innovation par les agriculteurs - paysans-chercheurs - et la diffusion de ces initiatives sont un levier important pour le changement. Les CIVAM travaillent sur une multitude de moyens d'action différents (usage et partage des terres et des ressources, politique alimentaire et aide alimentaire, établissement des prix, construction des services dans une économie de proximité, traductions fiscales et comptables de l'autonomie, l'économie et la robustesse…). Le point commun à tous ces moyens, en dehors des valeurs portées par le réseau, est la méthode utilisée pour les développer. Les CIVAM sont des accompagnateurs, des accoucheurs mais pas des préconisateurs. L'objectif est donc de permettre l'appropriation d'une méthode adaptée à la diversité afin de permettre aux acteurs de co-construire leurs propres solutions en utilisant leurs propres ressources.

La mise en réseau comme démultiplicateur : l'une des forces des CIVAM est d'avoir maintenu des groupes locaux permettant le foisonnement et le renouvellement des idées, des initiatives et des projets. L'animation des groupes par des salariés et le bon fonctionnement de la tête de réseau sont deux leviers importants pour favoriser les initiatives (issues des groupes), les valoriser et les démultiplier.

L'ouverture : les initiatives portées par les CIVAM sont variées ce qui permet à Réseau CIVAM de dialoguer avec des partenaires très hétérogènes et d'être placée dans une position centrale au niveau des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale. Les CIVAM sont ouverts et solidaires et souhaitent une participation éclairée des autres acteurs de la vie rurale. Réseau CIVAM travaille en partenariat avec les acteurs de l'environnement, du social, de l'économie, de la solidarité et bien évidemment du développement agricole et rural qu'ils soient institutionnels, décideurs, associatifs, fondations, prescripteurs…

3. Enjeux de développement agricole et rural

L'agriculture, et plus généralement le milieu rural, fait aujourd'hui face à des enjeux majeurs :

- Des enjeux économiques : La forte dépendance aux intrants et la course aux investissements à laquelle se livrent les exploitations aujourd'hui diminuent leur efficacité économique et ne favorisent pas l'équilibre de la répartition de la valeur ajoutée dans les filières. Il s'agit donc de développer des systèmes de production plus efficaces, créateurs de valeur ajoutée et rémunérateurs pour ceux qui y travaillent.
- Enjeux environnementaux : l'impact environnemental de l'agriculture durant ces dernières décennies n'est plus à démontrer : diminution de la biodiversité, pollution des eaux et de l'air, réduction de la fertilité des sols, émission de gaz à effet de serre, santé animale et humaine… Il s'agit aujourd'hui de faire « avec » la nature et pas « contre » la nature. Il faut donc promouvoir des systèmes qui reposent sur les mécanismes naturels sans les compromettre.

- Enjeux sociaux : Le problème actuel du chômage est préoccupant. D'autre part, la course à la production est toujours recherchée alors que l'accès à l'alimentation est de plus en plus problématique pour une partie croissante de la population. En milieu rural, ce phénomène se couple avec la désertification des campagnes, la diminution des services, la perte de lien entre les habitants. Il faut donc promouvoir des systèmes de production nombreux qui valorisent l'emploi, l'insertion territoriale et s'insère dans une véritable démocratie alimentaire.

Face à ce constat, et au regard des valeurs de solidarité, d'éducation populaire, d'humanisme qui l'anime, Réseau CIVAM structurera son action autour de 5 priorités stratégiques.

Transition vers l'agro-écologie : développer des systèmes de production économes et autonomes sur les territoires pour renforcer la robustesse économique, environnementale et sociale des fermes et pour conforter la liberté de décision des paysans.

Alimentation et territoires : permettre aux paysans et citoyens de se concerter et de se réapproprier l'alimentation sur leurs territoires pour faire évoluer les pratiques agricoles et alimentaires.

Diversification agricole et accueil en milieu rural : replacer l'économie agricole dans la société, favoriser une agriculture de services et créer du lien social sur les territoires.

Mobilisation des territoires ruraux pour les activités agri-rurales : contribuer à la vitalité des campagnes par le développement des dynamiques territoriales et par la création et la reprise d'activités agricoles et rurales.

Accompagnement de la transformation des métiers : favoriser l'évolution des métiers d'agriculteurs et d'animateurs de groupe en lien avec la transition agricole, alimentaire et sociale.

4. Objectifs de Réseau CIVAM

Réseau CIVAM a identifié 3 défis à moyen terme pour répondre aux attentes de ses membres et plus globalement pour accélérer les transitions actuelles vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires :

- accompagner les agriculteurs vers plus d'autonomie et des systèmes de production plus économes en intrants, en énergie
- renforcer l'ancrage territorial des activités agricoles par le développement de filière locale de transformation et de commercialisation des produits agricoles et les activités non agricoles
- contribuer au développement des emplois dans les territoires ruraux répondant aux attentes des habitants, renforçant la cohésion par les principes de l'économie sociale et solidaire

La fusion des réseaux AFIP, FNCIVAM et RAD a été collectivement appréhendée comme une stratégie nécessaire pour mieux contribuer à ces défis en permettant de :

- Mieux accompagner les groupes locaux dans leur structuration inter associative et leurs activités
- Se donner les moyens de garantir une diversité d'accompagnement de projets pour le réseau
- Etendre le territoire d'action des réseaux sur toute la France
- Mieux porter les alternatives issues des citoyens, du terrain et de l'éducation populaire localement ou nationalement.
- Eviter les doublons dans la représentation extérieure, et permettre un meilleur renouvellement des administrateurs.
- Avoir plus de fluidité dans la gestion des projets communs.
- Obtenir une plus grande légitimité pour participer aux commissions nationales ou régionales d'orientation des politiques agricoles.

Réseau CIVAM tient compte de la complexité du développement rural et agricole par une approche globale et pluridisciplinaire des problématiques. Il s'agit de susciter des décisions collectives, de mutualiser les moyens d'action de chacun et de développer le potentiel d'intervention des membres du réseau et des acteurs locaux de développement rural et agricole.

5. Missions de Réseau CIVAM

Réseau CIVAM doit répondre aux besoins de ses membres et des acteurs ruraux : capitalisation et diffusion des expériences et des projets, échanges sur les pratiques, appui et conseil pour développer les initiatives rurales, stimulation des dynamiques collectives par le renforcement des partenariats, plaidoyer pour porter une voix collective forte....

Réseau CIVAM fédère et anime des collectifs locaux composés de paysans, habitants et acteurs du monde rural autour du principe fondateur et partagé de l'éducation populaire. L'objet de l'Association s'inscrit dans une perspective de transformation sociale en intervenant plus spécifiquement pour :

- La promotion d'une agriculture durable, innovante, territorialisée
- La promotion de territoires ruraux vivants et solidaires par la création d'activités, la relocalisation de l'économie
- Le décloisonnement des acteurs et le dialogue territorial
- L'émancipation intellectuelle, sociale et économique des membres adhérents

Réseau CIVAM a pour mission principale l'animation, la vitalité et le développement de son réseau de membres adhérents.

A cette fin, il conduit les missions suivantes :

- la capitalisation, l'analyse et la diffusion des initiatives
- la veille et la prospective
- la représentation et le plaidoyer
- la mise en lien avec les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de santé et avec la société civile
- la contribution à l'élaboration des politiques publiques
- l'information, la formation et la communication

Réseau CIVAM mène également des études et des recherches sur ses domaines d'activités, avec ses membres adhérents et en lien avec les organismes de recherche, d'enseignement supérieur ou tout autre partenaire approprié. Il a également une vocation à nouer des partenariats européens ou internationaux.

6. Organisation de Réseau CIVAM

Les lignes directrices de l'organisation de Réseau CIVAM répondent aux objectifs suivants :

- **mettre les adhérents locaux au coeur du système de représentation** : les adhérents éliront les administrateurs du réseau lors de l'Assemblée Générale annuelle du réseau et seuls des administrateurs issus de groupes pourront candidater à un poste au Conseil d'Administration

- **maintenir le Comité des Régions** (composé des représentants des Régions) pour assurer la continuité des échanges entre les niveaux régionaux et national du réseau avec un rôle consultatif. Ce comité se réunira 2 fois par an avec le Conseil d'Administration national de Réseau CIVAM.

- **garder les 4 commissions nationales dans la future organisation** et la désignation d'au moins 1 administrateur national comme référent afin d'assurer le lien entre les salariés en charge de chaque commission et le Conseil d'Administration.

- **mettre en œuvre une période transitoire de fonctionnement** entre l'Assemblée Générale de fusion et l'Assemblée Générale ordinaire du nouveau réseau (prévue en mai/juin 2017) afin de permettre à nos adhérents de s'approprier le nouveau fonctionnement et candidater au nouveau CA.

L'Association est administrée par un **Conseil d'Administration** composé de 13 à 26 membres (2 représentants par région administrative), élus par les membres adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle. Les Fédérations Départementales et Régionales CIVAM ne peuvent pas candidater au Conseil d'Administration. Tous les autres groupes sont éligibles. Le (la) Délégué(e) du personnel de la tête de réseau et deux représentant(e)s des salariés du réseau sont membres du Conseil d'Administration avec voix consultative. Les deux représentant(e)s des salarié-es du réseau sont désigné(e)s en leur sein, selon les modalités précisées dans le Règlement Intérieur. Le (la) Directeur/trice de *Réseau CIVAM* est également membre avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration désigne en son sein son **Bureau** composé de 5 à 7 membres dont un(e) Président(e), un ou plusieurs vice-président(e)s, un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).

Le **comité des régions** est une instance consultative composée des représentants des Fédérations régionales Réseau CIVAM, chacune désignant en son sein deux représentants, dont son Président. En cas d'absence de Fédérations Régionales CIVAM, les fédérations départementales ou les groupes locaux s'organisent pour désigner deux représentants à ce comité des régions.

Le comité des régions est un lieu de débats, d'information et de formation permettant d'assurer l'interface entre les territoires et la tête de réseau. Il se réunit au moins deux fois par an sur invitation du Président de Réseau CIVAM ou à la demande d'au moins un quart des Fédérations

Régionales CIVAM. Ces membres seront également invités à participer avec voix consultative à 2 conseils d'Administration par an.

Les **commissions nationales** sont définies par le Conseil d'Administration. Elles sont les lieux d'échanges et de partage d'expériences sur les différents thèmes d'action d'où émergent les pistes à explorer en vue de l'identification de nouveaux chantiers du réseau.

Les 4 commissions nationales sont :

- SPEA : systèmes de production économe et autonome
- SAAT : systèmes agricoles et alimentaires territorialisés
- AEMR : accueil et échanges en milieu rural
- TCADT : transmission, création d'activités et dynamiques territoriales

L'équipe nationale est composée de 16 salariés répartis sur 3 sites : Paris, Cesson-Sévigné et Valence. Elle a pour objectif de mettre en œuvre les orientations et décisions prises en Assemblée Générale et en Conseil d'Administration.

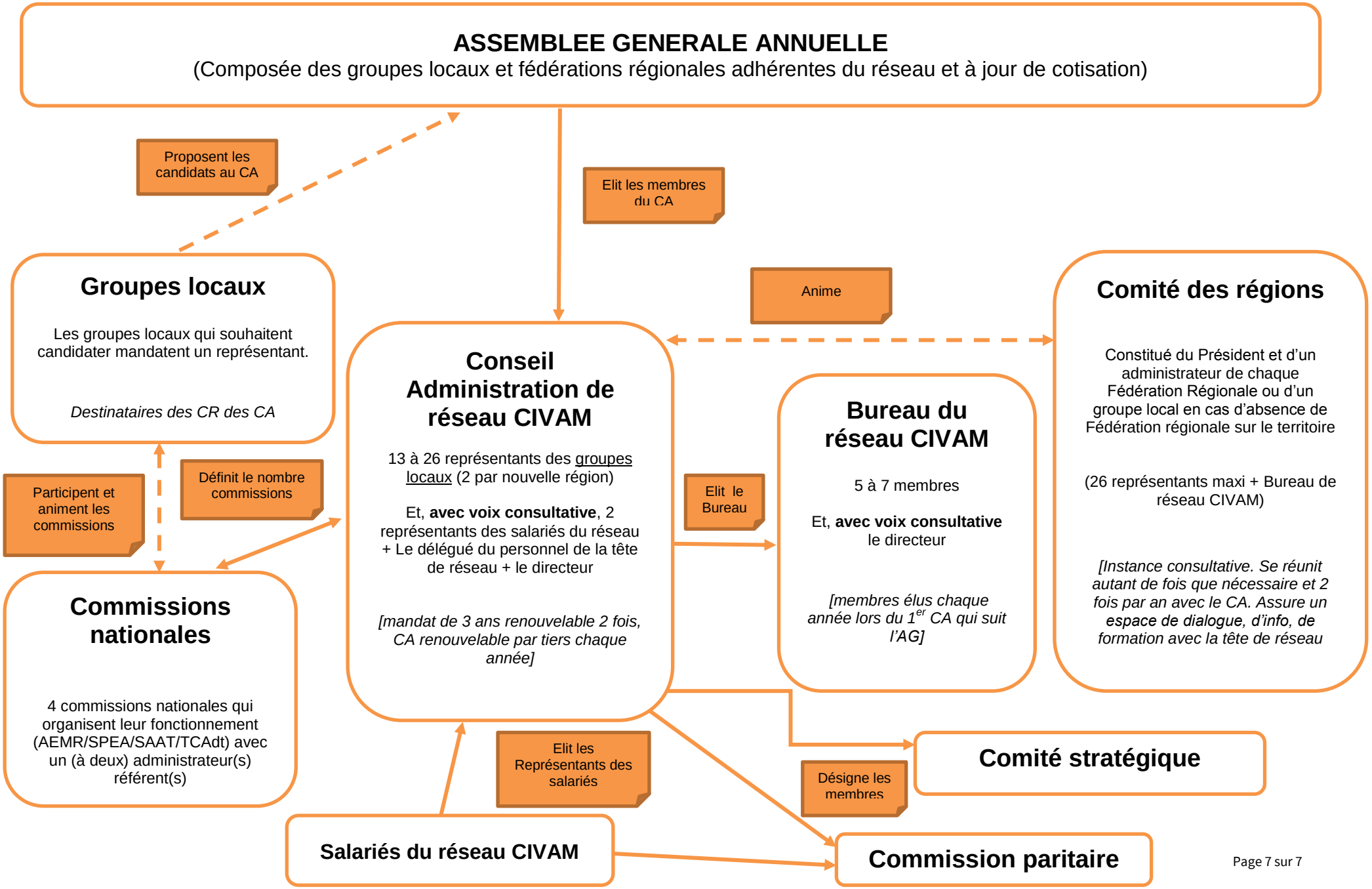
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
(Composée des groupes locaux et fédérations régionales adhérentes du réseau et à jour de cotisation)
Proposent les candidats au CA
Elit les membres du CA
Groupes locaux
Les groupes locaux qui souhaitent candidater mandatent un représentant.
Destinataires des CR des CA
Anime
Comité des régions
Constitué du Président et d'un administrateur de chaque Fédération Régionale ou d'un groupe local en cas d'absence de Fédération régionale sur le territoire
(26 représentants maxi + Bureau de réseau CIVAM)
[Instance consultative. Se réunit autant de fois que nécessaire et 2 fois par an avec le CA. Assure un espace de dialogue, d'info, de formation avec la tête de réseau
Conseil Administration de réseau CIVAM
13 à 26 représentants des groupes locaux (2 par nouvelle région)
Et, avec voix consultative, 2 représentants des salariés du réseau + Le délégué du personnel de la tête de réseau + le directeur
[mandat de 3 ans renouvelable 2 fois, CA renouvelable par tiers chaque année]
Elit le Bureau
Bureau du réseau CIVAM
5 à 7 membres
Et, avec voix consultative le directeur
[membres élus chaque année lors du 1er CA qui suit l'AG]
Participent et animent les commissions
Définit le nombre commissions
Commissions nationales
4 commissions nationales qui organisent leur fonctionnement (AEMR/SPEA/SAAT/TCAdt) avec un (à deux) administrateur(s) référent(s)
Elit les Représentants des salariés
Désigne les membres
Comité stratégique
Salariés du réseau CIVAM
Commission paritaire